



La Navette

Syndicat de Champlain (CSQ), section Salaberry

Vol. 19 - N° 15

11 mai 2017

Grande fête



La grande fête, c'est un moment important parce qu'on souligne les 25 ans de métier de nos collègues. 25 ans, traditionnellement, ça a une valeur symbolique. En enseignement, aujourd'hui, les défis sont grands et les qualités requises sont de plus en plus élevées : professionnalisme, engagement, savoir, générosité, vivacité, etc. Et c'est sans compter les différents rôles qu'on peut être appelé à jouer : enseignante et enseignant, mère et père, infirmière et infirmier, etc. Nous avons choisi une profession difficile, mais une profession combien essentielle. Nous formons, éduquons la jeunesse québécoise, c'est un mandat de haute importance, vous en conviendrez. Alors quand on fait 25 ans dans ce métier, il faut prendre le temps de se dire Bravo!!! Nos personnes fêtées cette année sont :

Personnel enseignant

Chantal Arseneault, Patriotes
Simon Bourassa, Jeunes-Riverains
Chantal Champagne, Sacré-Cœur, Val.
Nathalie Cyr, Sainte-Agnès
Isabelle Gobeil, Élisabeth-Monette
Zoubida Habek, Baie-St-François
Chantal Julien, Notre-Dame
Louise-Hélène Leduc, Edgar-Hébert
Nathalie Legault, Jeunes-Riverains
Marie-Claude Payant, CFP Pointe-du-Lac
Magali Provost, Notre-Dame
Chantal Rhéaume, Patriotes
Nathalie Tremblay, Notre-Dame
Pierre Vallée, Patriotes

Personnel de soutien

Stéphane Brault, Sacré-Cœur, Ste-Martine

La grande fête, c'est également un moment essentiel pour souligner le travail des membres du conseil exécutif de la section Salaberry et de toutes les personnes déléguées syndicales et déléguées d'école. C'est aussi un temps pour remercier et féliciter toutes les personnes qui s'impliquent dans différents comités (perfectionnement, participation, EHDA, etc.) au niveau du syndicat un peu, beaucoup, passionnément ! L'implication de toutes ces personnes est primordiale parce que ces dernières représentent tous les membres du syndicat, elles sont la connaissance terrain. Le syndicat n'est rien sans les avis des personnes qui font l'enseignement tous les jours.



Je termine en faisant la promotion de la grande fête pour déjà vous inviter à réserver votre place pour cette magnifique soirée. Pourquoi? Parce que c'est un moment privilégié pour nous arrêter tous ensemble, un moment pour nous solidariser, un moment pour remercier les personnes qui s'impliquent et qui font que notre section est vivante, engagée à tous les niveaux où le syndicalisme peut nous mener. Ça se veut assurément un rassemblement festif où bonne bouffe, belles rencontres et danse seront au rendez-vous. Du plaisir garanti pour toutes et tous !!!

J'espère sincèrement vous y rencontrer, le vendredi 2 juin 2017 à la salle La Soie, afin de piquer une p'tite jasette avec vous et tout cela en esquissant quelques pas de danse...

Dominic Hébert, vice-président
dhebert@syndicatdechamplain.com

Fonds Robert-Ferland Quatre bourses de 1 000 \$

Le Syndicat de Champlain (CSQ) offre quatre bourses de 1 000 \$ pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES, DEP ou CEP).

Si vous pensez qu'un élève mérite cette bourse, remplissez un formulaire d'inscription et remettez-le au Syndicat avant le 9 juin 2017.

Pour s'assurer que ce montant sera remis à un étudiant méritant, vous devez composer un texte d'une demi-page pour expliquer les raisons pour lesquelles la bourse devrait lui revenir.

L'élève, quant à lui, doit rédiger un texte d'une demi-page appuyant sa candidature et présenter une preuve d'admission à temps plein à un programme d'études post-secondaires ou à un DEP de la prochaine rentrée scolaire.

Les personnes choisies par le comité de sélection seront contactées à la fin du mois de juin 2017.

Les détails du concours se trouvent dans la section « Autres sujets - Fonds Robert-Ferland » sur syndicatdechamplain.com.

Éric Villeneuve, secrétaire-trésorier

Séance d'information sur l'assurance-emploi

Mardi 13 juin, à 17 h 00
Bureau du Syndicat (salle 201)

Un conseiller de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) vous présentera les éléments essentiels de la démarche en assurance-emploi. Un second volet de la rencontre portera sur les listes de priorité d'emploi.

Inscription obligatoire

Vous devez signifier votre intention de participer à la rencontre au plus tard le 8 juin en utilisant le formulaire électronique que vous trouverez sur le site Internet du Syndicat : syndicatchamplain.com, « Inscriptions ».

Nous devons avoir un minimum d'inscriptions pour que la séance d'information ait lieu.



Statuts précaires et droit à l'assurance

Il faut comprendre d'emblée qu'au Québec, il est obligatoire d'adhérer à une assurance maladie collective quand on y a accès. Il ne s'agit pas d'un choix personnel. Si on n'a pas accès à une telle assurance, alors on souscrit au Régime général d'assurance médicament (RGAM), l'assurance du Gouvernement. On ne peut pas être assuré selon les deux manières. Si on réclame par inadvertance un remboursement au RGAM alors qu'on a accès à une assurance collective, on devra éventuellement réclamer de l'assurance collective et rembourser le RGAM.

Là où ça se complique...

Quand, précisément, avons-nous accès à l'assurance collective (SSQ, pour ne pas la nommer) ? La clause 5-10.01 nous apprend que « Est admissible aux régimes... complémentaires (d'assurance maladie), à compter de la date indiquée et jusqu'à la date de sa retraite, l'enseignante ou l'enseignant engagé à temps plein et l'enseignante ou l'enseignant à temps partiel. » C'est donc à compter de la date du début du contrat que commenceront la protection en assurance maladie et le prélèvement des primes.

Qu'arrive-t-il, si le contrat est octroyé tardivement comme c'est le cas quand la personne est non légalement qualifiée et qu'une tolérance d'engagement est nécessaire pour obtenir le contrat ? Premièrement, la personne sera assurée à compter du début du contrat et l'employeur retiendra les primes d'assurance dues depuis cette date. Si la personne a vu des coûts de médicaments remboursés par le RGAM, il faudra procéder à des ajustements entre SSQ et le RGAM : rembourser le RGAM et percevoir les remboursements de SSQ. Aux dernières nouvelles, cela se faisait entre les deux organisations et ne causait pas de difficulté aux personnes. Par contre, le prélèvement des primes rétroactivement au début du contrat peut en embarrasser certaines... Mieux vaut prévoir.

Bassin d'affectation mai - juin 2017

Cette année, les deux séances auront lieu à la Commission scolaire, à la salle La Tisserande, le 25 mai à 17 heures et le 27 juin à 16 heures. Plusieurs postes seront disponibles tant au préscolaire, primaire et secondaire.

Certains collègues seront dans l'obligation de changer d'école ou de champ suite à la diminution du nombre d'inscriptions dans leur école. Par contre, bonne nouvelle, tout le monde aura un poste cette année puisqu'il y a suffisamment de besoins à combler. D'ailleurs, la Commission scolaire devra offrir des contrats à temps plein cet été pour combler des postes, et ce, tant au primaire qu'au secondaire.

Je vous rappelle que lors de la première séance il est possible de changer d'école aussi souvent que l'on veut. Lors de la deuxième séance, vos choix sont plus limités, car une fois une école refusée, elle ne vous sera plus offerte.

Pour les changements de champ, la règle est simple, on peut refuser un changement de champ à la première séance. Par contre, si vous refusez un changement de champ à la deuxième séance, vous ne pourrez plus changer de champ si un besoin se crée dans une nouvelle école durant l'été. Une chose reste claire, un changement de champ est final tant à la première ou à la deuxième séance. Ce dernier met fin à votre demande de changement pour l'année courante (il n'est pas possible de faire un changement d'école par la suite).

Sébastien Campbell,
Conseiller en relations de travail

**SÉANCE D'AFFECTATION
LE JEUDI 25 MAI 2017, 17 H**

**CENTRE ADMINISTRATIF
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
Salle La Tisserande**

**Aux personnes
responsables
de la distribution
du courrier syndical**

Veuillez SVP
nous retourner vos
enveloppes syndicales au
bureau du syndicat.